

ARRETE
CHEMIN DE L'EGLISE
ROUTE BARREE ENTRE L'ALLEE DES MARRONNIERS ET LE CHEMIN DES MONTS
fermée à la circulation à partir du vendredi 19/01/2024

Le maire de la commune de GONNEVILLE SUR HONFLEUR,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,
VU la cavité souterraine apparue le jeudi 14/12/2023
VU l'arrêté 2023-26
CONSIDERANT la progression de la cavité

ARRETE

ARTICLE 1

Le chemin de l'Eglise sera fermé à la circulation à partir du carrefour avec l'allée des Marronniers et le carrefour avec le chemin des Monts à partir du vendredi 19/01/2024

ARTICLE 2

Des barrières seront installées et une déviation sera mise en place par la CCPHB

ARTICLE 3

Les voitures seront déviées par le chemin du Haut Ravin

ARTICLE 4

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commissaire de Police, Messieurs les Responsables du Centre de Secours, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Gonneville/Honfleur le 19/01/2024
Le Maire, Christian Minot

